

Invitation à une activité de formation continue



Titre : QUESTIONS 2.0 : En quête de réponses pratiques aux défis entourant le traitement de la TVP (CEM 245)

No d'activité : 81748

Date : mercredi le 15 juin 2022

Lieu : Webinaire-Zoom

Coordonnées :

Objectifs

À l'issue du programme, les apprenants pourront :

- Prescrire les tests diagnostiques appropriés aux patients qui pourraient être victimes de TVP
- Amorcer une anticoagulothérapie adéquate pour la prise en charge d'une TVP soupçonnée ou confirmée conformément aux données probantes actuelles en tenant compte des caractéristiques et des affections concomitantes des patients
- Déterminer la durée du traitement en utilisant des outils validés, en évaluant le risque d'hémorragie et en tenant compte du contexte dans lequel la TVP est survenue
- Prendre en charge les cas particuliers de TVP, comme les patients à risque d'hémorragie, ceux voyageant en avion ou prenant des antiplaquettaires

Président de séance : Dre Janie St-Onge

Horaire

2022-06-15	12:00	13:00	Conférence	QUESTIONS 2.0 : En quête de réponses pratiques aux défis entourant le traitement de la TVP (CEM 245)	Dr Pierre McCabe
------------	-------	-------	------------	--	------------------

Veuillez SVP vous inscrire auprès de Annie-Pier Thibodeau info@amom-mauricie.ca ou 819-373-7155

L'Association des médecins omnipraticiens de Mauricie, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Pfizer.

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>